

ORDIN.

28 Juillet

30

COMPTOIR D'ESCOMPTE

DE PARIS.

---

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE

DU 28 JUILLET 1855.

---

COMPTÉ RENDU DES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1854-1855.



## COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS.

### DIRECTION.

MM. Hipp. BIESTA, }  
A. PINARD, } Directeurs.

Ed. ADAM, Secrétaire général.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. ANDRÉ (Louis), manufacturier, membre du Conseil général des Manufactures.	MM. LANGLOIS, libraire-éditeur, membre de la Chambre de Commerce.
BOISSAYE, négociant, de la maison Boissaye Francœur et Cie.	LAVEISSIÈRE (J.-F.), négociant, de la maison J.-J. Laveissière et fils.
BRASSAC, négociant, de la maison Brassac Chaise Martin Hoessner.	LEGENDRE, négociant, membre de la Commission municipale et départementale.
COHIN aîné, négociant, de la maison Cohin et Cie.	LE VILLAIN (E.), négociant, de la maison Le Villain frères.
CALLOU (G.), entrepreneur de bâtiments, ancien juge au Tribunal de Commerce.	MELON (E.), négociant.
DUBOCHET (Vincent), négociant, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est.	NIEL (Prosper), négociant.
GILLET fils aîné, banquier.	OCERAU (Frédéric), négociant, membre du Conseil général des Manufactures.
	SOMMIER, négociant, ancien juge au Tribunal de Commerce.

### CENSEURS.

MM. Denière ✱, juge au Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce.  
Ledagre ✱, ancien président du Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce.  
Lucy-Sédillot ✱, membre de la Chambre de Commerce,

### CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet, cuirs.	MM. Lacasse, entrepreneur de charpente.
Blazy, quincaillerie.	Lambert, entrepreneur.
Barbier (Eug.), bois de construction.	Lanseigne, laines.
Blanchet, papiers en consignation.	Launay-Hautain, cristaux.
Bonnevie, laines filées et tissées.	Lebel, bois de charpente.
Boullay, vins.	Lecocq, rouenneries.
Cailteaux, bijouterie.	Lecoffre, librairie.
Calla fils, fondeur.	Leduc, chapeaux de paille.
Cavare (Virgile), draperie.	Leduc (E.), quincaillerie.
Cerceuil, couleurs.	Lelen (Ch.), entrepreneur de menuiserie.
Christofle (Ch.), orfèvrerie.	Lemoine, cuirs.
Claudon (G.), vins.	Loridan (Henri), mérinos.
Cléry, bois à brûler.	Louvrier, tulles.
Courtois, laines filées.	Mandrou (G.), draperie.
De Clermont (Othon), chapellerie.	Masson (Victor), librairie.
Dehaynin (Gabriel), charbons de terre.	Outin (J.-P.), draperie.
Delaleu (C.), de Bercy, vins.	Pellou (J.), de Bercy, vins.
Didot (Hyacinthe), imprimerie.	Planche, châles.
Dubois, articles de Tarare.	Plançon, draperie.
Dubuy, bonneterie.	Pouët, raffineur.
Ducel (J.-J.), fers et fontes.	Riverin, épicerie.
Duchemin, commissionnaire en march.	Saillofest, métaux.
Galichon, vins.	Salmon (Auguste), fers.
Garnier, produits chimiques.	Sangnier, tissus de coton.
Gauthier (L.), taillanderie.	Tavernier, soieries.
Gingembre, agrafes.	Tétu, bois à brûler.
Girardeau (Etienne), tissus imprimés.	Thibaut (Germain), tissus imprimés.
Gratiot (A.), papeterie.	Viguès, bois des îles.
Guerry fils, cuirs.	Weil (Louis), boutons.
Jeanti jeune, épicerie.	

### CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. Billaut, avocat.	MM. Lefebvre, avoué de 1 <sup>re</sup> instance.
Busson, avocat adjoint.	Schayé, agréé.
Esnée, notaire.	Dryon, huissier.
A. Peigné, avoué à la Cour d'appel.	

## COMPTE RENDU

### DES OPÉRATIONS DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

PENDANT L'EXERCICE 1854-55.

### § I. Elections.

MESSIEURS,

Nous devons vous faire connaître, dès le début de ce rapport, les élections auxquelles vous avez à procéder aujourd'hui.

Les trois Administrateurs dont les fonctions expirent cette année sont MM. CALLOU, LANGLOIS et MELON.

Vous aurez à prononcer, en outre, sur le choix d'un quatrième Administrateur. La mort de M. PAGNERRE avait laissé un vide parmi nous. Conformément à l'art. 20 de nos Statuts, qui, dans le cas de décès, confère au Conseil d'Administration le droit de pourvoir au remplacement provisoire de l'Administrateur décédé, nous nous sommes adjoint M. LEGENDRE, membre de la Commission municipale et départementale, qui faisait partie depuis longtemps du Conseil d'escompte du Comptoir. Nous vous proposons de confirmer cette nomination.

Vous avez aussi à réélire un Censeur. Le renouvellement des Censeurs, nommés dans votre dernière Assemblée, doit avoir lieu tous les ans et par tiers. Au défaut d'une ancienneté qui n'existe pas encore entre eux, le sort a désigné M. DENIÈRE fils.

Vous savez qu'aux termes de l'art. 19 de nos Statuts les Administrateurs et le Censeur sortants peuvent être réélus.

§ II. *Capital social.*

La nouvelle constitution du Comptoir a modifié et accru son capital depuis l'année dernière. D'une part, le Comptoir a dû rendre à l'Etat et à la Ville de Paris les garanties qui lui avaient été accordées lors de sa création. D'autre part, son capital a été augmenté de vingt millions en actions, qui ne seront émises qu'avec votre autorisation, et lorsque les circonstances l'exigeront. En réalité, notre capital effectif n'a pas varié : il est toujours, en espèces, de 20,000,000 de fr., sans compter la réserve.

§ III. *Escomptes, Encaissements et Avances sur fonds publics (1).*

Le montant général de nos opérations, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1855 a été de ..... 677,465,518 fr. 05 c.

Les opérations de l'Exercice antérieur avaient produit un total de ..... 628,521,791 62

C'est, à l'avantage de l'Exercice actuel, une différence de ..... 48,943,726 fr. 43 c.

La même comparaison entre les deux semestres de cette année fait ressortir pour la part du premier dans l'addition générale. .... 315,924,180 fr. 04 c.

Pour celle du second. .... 361,541,338 01

Par conséquent, le deuxième semestre l'emporte sur le premier, de ..... 45,617,157 fr. 97 c.

(1) D'après nos Statuts, la somme employée à ces avances ne peut dépasser le cinquième de notre capital réalisé et la moitié de notre réserve.

Les rentes françaises, les actions et obligations d'entreprises industrielles ou de crédit, constituées en sociétés anonymes françaises, sont seules admises à profiter de ces avances.

En d'autres termes, le progrès que nous pouvons constater encore cette année sur l'année précédente existe aussi d'un semestre à l'autre du présent Exercice.

L'examen séparé de nos diverses opérations d'escompte, d'encaissement et d'avances sur fonds publics, donne les résultats suivants :

1° Nos ESCOMPTES proprement dits ont atteint le chiffre de 600,312,041 f. 21 c. pour 690,722 effets (1). L'année dernière, le nombre des effets escomptés avait été de 668,138 pour 583,685,306 fr. 57 c.

2° Nos ENCAISSEMENTS se sont élevés à 53,631,766 fr. 84 c. pour 187,273 effets. L'année dernière, le total des effets recouvrés n'avait été que de 169,671 pour 44,836,485 fr. 05 c.

3° Nos AVANCES SUR FONDS PUBLICS présentent un chiffre de fr. 23,521,710.

Pour cette opération, qui est nouvelle, nous n'avons pas de comparaison à établir avec l'Exercice précédent. Toutefois, il est à remarquer que ces avances, qui ont commencé par être de 552,351 fr. 55 c. dans le mois de novembre 1854, ont monté à 4,120,030 fr. pendant le mois de juin dernier.

§ IV. *Caisse.*

La Caisse présente toujours un très-grand mouvement d'espèces. Ce mouvement a été, au débit, de ..... 691,030,088 fr. 61 c.  
au crédit, de ..... 688,035,586 15

Ensemble ..... 1,379,065,674 fr. 76 c.

L'année dernière, il s'était élevé à ..... 1,353,558,807 84

La moyenne des paiements, par mois, qui avait été pendant le même Exercice de ..... 56,261,655 78  
a été cette année de ..... 57,336,298 84

(1) Voir pour le détail des Escomptes les tableaux annexés à ce Compte rendu.

### § V. Portefeuille.

Au 30 juin 1854, le Portefeuille contenait..... 37,497 effets, s'élevant à 48,650,423 fr. 99 c.

Il y est entré dans le courant de l'année . . . . .	877,995	653,943,808	05
Ensemble . . . . .	<u>915,492</u>	<u>702,594,232</u>	<u>fr. 04 c.</u>
Il en est sorti . . . . .	880,607	656,326,948	55

Lesoldeenportefeuille était, par conséquent, au 30 juin dernier, de . . . . . 34,885 46,267,283 fr. 49 c.

Pour se rendre un compte exact de la situation de notre Portefeuille, il est nécessaire d'ajouter à ce dernier chiffre celui des valeurs réescomptées et en cours d'échéance. Il s'élevait au 30 juin 1855, à . . . . . 22,867,023 91

Ainsi, le total des risques, c'est-à-dire des valeurs, soit en portefeuille, soit en cours d'échéance, montait, au 30 juin dernier, à . . . . . 69,134,307 fr. 40 c.  
 Au 30 juin 1854, il était de . . . . . 66,713,748 02

De la comparaison séparée des trois portefeuilles de Paris, des départements et de l'étranger, tous les risques compris, il résulte :

Que le portefeuille de Paris, qui était, au 30 juin de l'exercice précédent, à . . . . . 51,063,364 fr. 29 c.  
 est encore au 30 juin 1855, de . . . . . 49,580,323 18

Que le portefeuille des effets sur les départements, qui était à . . . . . 43,486,510 53  
 s'est élevé, à . . . . . 45,141,231 18

Que le portefeuille de l'étranger, qui n'était que de 2,163,878 fr. 20 c.  
 est monté à . . . . . 4,412,753 04

Nous donnons ces chiffres sans insister sur les différences en faveur de tel ou tel Exercice. Il ne faut pas, en effet, attribuer à ces existences en portefeuille une signification qu'elles n'ont pas. C'est une statistique bonne à consulter, mais dont le sens est complexe. Ainsi, en prenant la situation du portefeuille à la fin de chaque mois depuis deux ans, l'avantage du chiffre appartient à l'année dernière. Cependant nos escomptes, ainsi que vous l'avez vu, ont été plus nombreux cette année-ci. Ce résultat est dû à un mouvement plus actif à l'entrée et à la sortie des effets; c'est-à-dire que, la moyenne des échéances ayant diminué dans le cours de cet exercice, les effets ont séjourné moins longtemps dans le portefeuille, et que, tout en faisant plus d'affaires, le Comptoir a été constamment exposé à moins de risques.

### § VI. Comptes courants d'Espèces.

Le total des sommes déposées en comptes courants était, au 30 juin 1854, de . . . . . 20,160,690 fr. 89 c.  
 Au 30 juin dernier, il s'élève à . . . . . 25,611,768 32

C'est une augmentation, depuis un an, de . . . . . 5,451,077 fr. 43 c.

La moyenne des versements par mois a été de . . . . . 16,280,850 fr. 53 c.

Le mouvement général de l'exercice a été :

A l'entrée, de . . . . .	195,370,206	45
A la sortie, de . . . . .	189,919,129	02
Ensemble . . . . .	<u>385,289,335</u>	<u>fr. 47 c.</u>

Evidemment, les habitudes du commerce nous sont acquises, et l'importance croissante de ses dépôts témoigne de la sécurité que lui inspire le Comptoir.

§ VII. *Effets en souffrance.*

Le solde du contentieux du premier semestre, qui s'élevait au 31 décembre 1854 à 33,495 fr. 03 c., était réduit au 30 juin dernier à 16,867 fr. 47 c.

Le solde du contentieux du second semestre s'élève à... 23,628 48

Ensemble..... 40,495 fr. 95 c.

Mais il a été recouvré sur le contentieux des précédents exercices, dont le chiffre était de 538,907 fr. 50 c., et qui ne figure au bilan du Comptoir que pour 1 fr., une somme de..... 65,669 93

Les rentrées du contentieux ancien ont ainsi dépassé le solde du contentieux nouveau de..... 25,173 fr. 98 c. qui sont venus augmenter le chiffre de nos bénéfices.

§ VIII. *Frais généraux.*

Les dépenses générales se sont élevées à..... 607,840 fr. 88 c.

Se divisant ainsi :

Honoraires et appointements..... 404,365 fr. 43 c.

Fournitures de bureaux, impressions et frais de toute nature..... 155,383 65

Ports et affranchissements de lettres..... 48,091 80

Chiffre égal..... 607,840 fr. 88 c.

Soit 8 c. 97/100 pour 100 du total de nos opérations, avec un mouvement d'affaires de 677,465,518 fr. 05 c.

C'est un centime de plus que l'année dernière.

L'augmentation a porté principalement sur deux chapitres, celui des appointements, et celui des dépenses imprévues, que des circonstances exceptionnelles ont chargés plus que d'habitude.

L'une de ces dépenses concerne ceux de nos employés dont le traitement est inférieur à 1300 fr. En présence de toutes les chertés qui les grèvent, votre Conseil d'Administration n'a pas cru devoir leur retirer l'aide qui leur avait été accordée l'année dernière, et le supplément d'un dixième, qu'ils avaient reçu pendant six mois, leur a été continué pendant toute l'année. Toutefois, cette allocation a conservé son caractère passager.

Mais la plus importante de ces augmentations est relative aux appointements fixes de nos employés principaux. Malgré des services consacrés par le temps, leur situation était restée pour ainsi dire provisoire, comme celle du Comptoir lui-même. Après avoir été prorogés de trente ans, nous avons pensé qu'il était juste d'améliorer cette position, en faisant participer les employés dont la collaboration nous est le plus utile aux conditions nouvelles de notre Établissement et à sa prospérité.

§ IX. *Compte de Profits et Pertes.*

Comme nos bénéfices, d'après nos nouveaux Statuts, doivent être répartis en entier tous les six mois, et nos livres arrêtés et balancés une première fois dans le cours de l'Exercice, à la fin du premier semestre, nous avons à vous présenter aujourd'hui un double compte de profits et pertes.

PREMIER SEMESTRE.

Au 31 décembre 1854, le crédit du compte de profits et pertes s'élevant à..... 2,137,539 fr. 78 c.

Le débit à..... 964,758 95

Le solde créditeur était de..... 1,172,780 fr. 83 c.

Après en avoir retranché, pour le réescompte du portefeuille..... 130,465 10

Il restait un bénéfice net de..... 1,042,315 fr. 73 c.

La répartition de cette somme a eu lieu comme suit :

Intérêt du capital à 2 % pour six mois.....	400,000 fr. » c.
Réserve du 1/4 sur l'excédant (1).....	160,130 33
Dividende supplémentaire.....	480,000 »
Solde non réparti.....	2,185 40
<b>Somme égale.....</b>	<b>1,042,315 fr. 73</b>

DEUXIÈME SEMESTRE.

Au 30 juin dernier, le crédit du compte de profits et pertes s'élevant à..... 2,086,049 fr. » c.

Le débit à..... 968,303 06

---

Le solde créditeur était de..... 1,117,745 fr. 94 c.

Après en avoir déduit pour le réescompte du portefeuille..... 137,980 80

---

Il reste un bénéfice net de..... 979,765 fr. 14 c.

Dont la répartition a été arrêtée par votre Conseil de la manière suivante :

Extinction des frais de premier établissement..... 12,962 fr. 50 c.

Gratification aux employés... 25,000 »

Allocation à la Caisse de prévoyance..... 8,000 »

---

A reporter..... 45,962 fr. 50 c.

(1) D'après nos Statuts actuels, lorsque les bénéfices s'élèvent par semestre à plus de 2 0/0 du capital réalisé, il doit être exercé sur l'excédant une retenue d'un quart au profit de la réserve.

Nos précédents Statuts ordonnaient une retenue des deux tiers après un prélèvement semestriel de 3 0/0.



Report..... 45,962 fr. 50 c.

Intérêt du capital à 2 0/0 pour six mois..... 400,000 »

Réserve du 1/4 sur l'excédant. 133,450 66

Dividende supplémentaire..... 400,000 »

Solde non réparti..... 351 98

---

**Somme égale..... 979,765 fr. 14 c.**

Parmi les prélèvements exercés sur les bénéfices du second semestre figure une somme de 8000 fr., appliquée à une Caisse de prévoyance que vous entendez citer pour la première fois. En effet, l'établissement de cette Caisse est récent. Jusqu'à ce jour, le Comptoir avait confondu avec les dépenses générales de son personnel les dépenses particulières causées par la maladie ou la retraite de quelques-uns de ses employés. Pour les fixer, en assurer le service et l'étendre, tout en lui donnant une limite certaine, nous avons pensé devoir leur ouvrir un chapitre spécial, sous le titre de Caisse de prévoyance. Cette décision n'a pas besoin d'être justifiée auprès de vous, elle suffit à sa justification. Des mesures de cette nature sont dans l'intérêt bien entendu des établissements eux-mêmes. D'ailleurs elles répondent, pour les employés, à un besoin si légitime de sécurité dans l'avenir, que toutes les grandes administrations y ont successivement fait droit.

RÉCAPITULATION.

Du règlement des deux semestres il résulte que le bénéfice net, pour l'exercice 1854-1855, s'élève à..... 2,019,895 fr. 47 c.

Ainsi répartis :

1° Prélèvements divers, pour extinction des frais de premier établissement, gratification aux employés, et allocation à une Caisse de prévoyance.. 45,962 fr. 50 c.

A reporter... 45,962 fr. 50 c.

	Report . . . . .	45,962 fr. 50 c.	
2° Réserve du premier semestre . . . . .	160,130 33	} 293,580 99 (1)	
Réserve du second semestre . . . . .	133,450 66		
3° Distribution aux Actionnaires d'un intérêt de 4 p. % . . . . .	800,000 »	} 1,680,000 »	
Et d'un dividende supplémentaire de 4 2/5 . . .	880,000 »		
4° Solde non réparti au 30 juin 1855 . . . . .	351 98		

Total égal au bénéfice de l'année entière . . . 2,019,895 fr. 47 c.

Les bénéfices de l'Exercice précédent s'étaient élevés à 2,046,426 fr. 19 c., réduits, par l'extinction du solde des valeurs portées au compte des effets en souffrance, à 1,982,208 64

Soit une différence de . . . . . 37,686 fr. 83 c.

En résumé, Messieurs, vous avez touché 22 francs pour le premier semestre et vous avez 20 fr. à toucher pour le second, de sorte que vous aurez reçu pour l'année entière un dividende de 42 fr., soit 8 2/5 p. % par action de 500 fr.

Le dividende de l'année dernière n'a été que de 36 fr., soit 7 1/5 p. %.

En tenant compte des 293,580 fr. 99 c. portés à la réserve, la part de chacune des quarante mille actions composant notre capital est de 7 fr. 34 c. de plus. C'est-à-dire que le bénéfice a été réellement de 49 fr. 34 c. par action de 500 fr., soit 9.86 p. %.

L'année dernière, il avait été de 9.65.

Si vous approuvez les comptes que nous venons de vous présenter au nom

(1) Notre réserve s'élève maintenant à 2,792,852 fr. 87 c.

du Conseil d'administration, le dividende de 20 fr., afférent au second semestre, sera payé à la Caisse du Comptoir à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Votre Conseil a décidé qu'à l'avenir le dividende du premier semestre serait distribué le 1<sup>er</sup> février, afin de diviser l'année en deux périodes égales.

§ X. Conclusion.

Messieurs, le dividende qui vous aura été distribué en 1855 est supérieur à celui de tous les Exercices précédents. Tout le mérite de cette augmentation ne doit pas nous être accordé. Sans doute, elle est due au succès de nos opérations, mais nos Statuts nouveaux, en réduisant la part de la réserve, y ont contribué aussi.

Nous avons cru devoir nous appliquer, cette année, à consolider les affaires du Comptoir plutôt qu'à les étendre. Aussi n'avons-nous usé qu'avec une grande mesure des facultés nouvelles qui avaient été mises à notre disposition. La nature particulière de la fonction attribuée au Comptoir, au milieu de tous les grands établissements de crédit de notre temps, l'oblige à beaucoup de prudence. Créé en vue des besoins du commerce de Paris, son rôle est d'être ménager de ses forces. Pour être modeste, ce rôle n'en est pas moins important, et notre ambition, comme notre devoir, est d'y être fidèle.

Nous devons vous dire encore un mot au sujet d'une affaire toute spéciale. Nous avons acheté, à côté du Comptoir, des terrains que l'État avait mis en vente. Notre intention était d'acheter aussi l'hôtel que nous occupons, ou de contracter un second bail dont la durée nous eût permis de construire des annexes devenues indispensables. Mais nous avons dû abandonner un projet pour la réalisation duquel on réclamait de nous de trop grands sacrifices. Nous avons déjà revendu deux lots de ces terrains avec bénéfice ; nous élevons sur un autre lot une maison dont le rez-de-chaussée et

l'entresol seront appropriés aux besoins de nos services ; et quant au surplus, réduit à un dernier lot, nous comptons nous en défaire aussi avec avantage.

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à rendre un hommage mérité au dévouement avec lequel MM. les membres du Conseil d'escompte continuent de remplir les fonctions qu'ils ont bien voulu accepter. Nous les prions d'être assurés de toute notre reconnaissance. Nous devons aussi des éloges aux chefs de service et aux employés du Comptoir, dont l'activité a été soumise à de laborieuses épreuves et dont le zèle ne s'est pas un instant ralenti.

NOTA. Voir les Tableaux annexés au Compte rendu.

## RAPPORT

DE MM. LES CENSEURS,

FAIT

Par M. DENIÈRE fils, l'un d'eux.

MESSIEURS,

Vous venez d'entendre l'exposé des opérations du Comptoir pendant la dernière année, et leur résultat. Les comptes relatifs à ces opérations ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, après avoir été constatés par les Comités qui en ont fait la vérification; le tableau qui les embrasse a passé sous les yeux de vos censeurs; ils vous en certifient l'exactitude et la fidélité. Ce tableau est le résumé complet de tous les services pendant l'exercice de 1854-1855.

Nous ne retracerons point les détails consignés dans le Rapport qui vous a été lu, nous craindrions de fatiguer votre attention; nous nous bornerons à quelques courtes observations.

Le chiffre des effets présentés à l'escompte et à l'encaissement, ces sources premières des bénéfices du Comptoir, s'est élevé à 653,943,808 fr. 05 c. pour 877,995 effets; pendant le précédent Exercice le nombre des effets avait été de 837,809 pour 628,521,791 fr. 62 c.; la différence en plus se trouve donc être de 40,186 effets, donnant une somme de 25,422,016 fr. 43 c.

L'examen du portefeuille établit que, dans les valeurs sur lesquelles reposent les opérations du Comptoir, il se présente peu de papier de banque, no-

tamment à Paris ; c'est le commerce de marchandises et l'industrie qui fournissent la plus grande partie des effets. Ce fait prouve que le Comptoir pratique largement ses escomptes, qu'il satisfait, dans une juste et intelligente mesure, les besoins du petit commerce, et que les plus minimes valeurs sont examinées ; il en résulte, comme conséquence, l'accroissement du nombre des effets et la diminution de leur valeur moyenne, qui est descendue à 744 fr. 81 c. de 750 fr. 19 c., valeur moyenne du précédent exercice.

La multiplicité des opérations qu'engendrent ces habitudes d'escompte devient facile et sans péril avec l'investigation assidue et éclairée des Membres du Comité d'escompte. Vous avez, en effet, remarqué que le contentieux nouveau a été couvert par les rentrées opérées, et que le contentieux ancien s'est trouvé réduit de 25,173 fr. 98 c. ; d'où le solde des valeurs tombées en souffrance depuis la création du Comptoir ressort à 500,338 fr. 52 c., représentés sur les écritures par 1 franc, sans qu'il soit tenu compte du texte de l'article 15 de vos Statuts, qui autorise à comprendre ces créances en souffrance, chaque année, pour moitié de leur valeur nominale.

L'ensemble de ces aperçus satisfaisants que nous venons d'exposer témoigne de la ligne de modération et de prudence inspirée par vos Administrateurs, et suivie avec lumière et dévouement par vos directeurs.

Les comptes courants d'espèces, qui se sont élevés depuis une année de 5,451,077 fr. 45 c., et se rapprochent aujourd'hui de la limite statutaire, justifient de la confiance que vos opérations inspirent. Ces dépôts si multiples, et dont le caractère particulier assure la continuité, cimentent plus étroitement chaque jour les liens d'intérêt qui unissent le commerce et le Comptoir. Vous verrez, comme nous, dans l'accroissement signalé, un gage de prospérité.

Les dépenses administratives se présentent plus élevées que l'année dernière ; le compte rendu du Conseil expose avec quelques détails les motifs de cette augmentation. Le développement de vos affaires, le travail qu'exigent vos opérations si nombreuses d'escompte, d'encaissement et de payement, la

balance journallement arrêtée de vos écritures, nécessitent et justifient ces dépenses. Vous reconnaîtrez aussi avec vos Censeurs qu'il est du devoir et de l'intérêt d'une haute administration d'encourager par une juste et équitable rémunération les services de vos chefs et employés qui vous apportent chaque jour un nouveau tribut d'expérience.

Les dividendes se sont accrus ; la somme de 42 fr., qui vous sera distribuée cette année, représente la plus forte répartition qui ait eu lieu. La différence entre le premier semestre, qui a donné 22 fr., et le second, qui ne produit que 20 fr., a pour cause, d'une part, la rareté relative des capitaux sur le marché, rareté provoquée par l'affluence de l'argent à la Bourse, et, d'autre part, la présence intégrale, au compte du deuxième semestre profits et pertes, de certaines dépenses qui auraient pu être partagées entre les deux Exercices. Ce dernier état de choses ne se représentera pas dans l'avenir.

L'accroissement du dividende, qui se lie si intimement à l'accroissement de votre réserve, aujourd'hui portée à 2,792,852 fr. 87 c., donne un caractère d'opportunité à la nouvelle mesure adoptée par votre Conseil d'administration, qui a appliqué une somme de 8000 fr. à la fondation d'une Caisse de prévoyance.

Jusqu'à ce jour, les fonds destinés à soulager la maladie et la vieillesse de vos employés ont été prélevés sur la caisse courante ; vos Administrateurs ont pensé qu'il convenait, en fondant une Caisse de prévoyance, de donner, à ceux dont vous réclamez les services, un gage plus ostensible et plus certain de votre patronage. Par cette fondation, ils ont voulu ouvrir à leurs successeurs la faculté de porter assistance aux infortunes imméritées ; ils ont compris toutefois, avec un juste respect de vos intérêts, qu'ils ne devaient point engendrer un contrat qui fit naître un engagement étroit et fixe ; en un mot, le Conseil a entendu créer des obligés et non des créanciers. Vos Conseillers d'administration n'ont pu oublier d'ailleurs que ces allocations annuelles ont toujours besoin, pour être validées, du concours de votre sanction exprimée par l'approbation des comptes.

Vos Censeurs, Messieurs, n'ont pu que donner leur assentiment à une Caisse ainsi formée; ils savaient, en favorisant cette création, aller au-devant de vos vœux; ils savaient aussi qu'à aucune date le concours zélé des employés du Comptoir n'avait plus justement motivé l'adoption d'une pareille mesure.

ÉTAT DES EFFETS ESCOMPTÉS, A DEUX SIGNATURES AU MOINS,  
SUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1854..... 26 jours.....	51,860	32,171,246 46
AOUT..... 26 — .....	49,970	51,531,198 18
SEPTEMBRE..... 26 — .....	48,098	32,046,806 50
OCTOBRE..... 26 — .....	54,417	52,324,556 46
NOVEMBRE..... 25 — .....	58,079	53,530,862 94
DÉCEMBRE..... 25 — .....	60,650	57,816,185 22
JANVIER 1855..... 26 — .....	62,259	59,575,644 82
FÉVRIER..... 24 — .....	54,555	56,089,695 96
MARS..... 27 — .....	59,827	59,516,110 24
AVRIL..... 25 — .....	55,590	55,068,755 05
MAL..... 27 — .....	55,762	54,680,561 »
JUIN..... 26 — .....	57,629	41,124,766 62
509 jours.....	668,656	427,296,164 45
Moyenne de l'importance de chaque effet escompté.....		659 03
Moyenne des escomptes de cette catégorie, par jour.....		1,382,855 48

ÉTAT DES VALEURS ESCOMPTÉES SUR L'ÉTRANGER.

	TOTAL.	
	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1854..... 26 jours.....	781	2,825,789 90
AOUT..... 26 — .....	628	1,855,595 06
SEPTEMBRE..... 26 — .....	715	2,615,015 02
OCTOBRE..... 26 — .....	582	1,802,214 80
NOVEMBRE..... 25 — .....	1,145	6,565,849 87
DÉCEMBRE..... 25 — .....	901	4,478,642 57
JANVIER 1855..... 26 — .....	863	5,846,660 89
FÉVRIER..... 24 — .....	921	5,568,274 58
MARS..... 27 — .....	698	2,664,746 05
AVRIL..... 25 — .....	778	4,159,525 57
MAL..... 27 — .....	510	1,921,959 17
JUIN..... 26 — .....	607	2,416,659 45
509 jours.....	9,129	58,696,712 51
La moyenne de chaque effet est de.....		4,258 87



ÉTAT DES RÉCÉPISSÉS DE MARCHANDISES ESCOMPTÉS.

	EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1854.....	87	718,004 90
AOUT.....	45	647,946 93
SEPTEMBRE.....	41	979,697 50
OCTOBRE.....	47	524,646 50
NOVEMBRE.....	55	445,829 75
DÉCEMBRE.....	60	920,815 05
JANVIER 1855.....	50	491,947 65
FÉVRIER.....	52	415,505 50
MARS.....	55	585,294 40
AVRIL.....	45	408,135 40
MAI.....	54	552,772 15
JUIN.....	29	505,625 15
TOTAL.....	556	6,574,218 70
La moyenne par mois est de.....	>	547,851 55

SOUS-COMPTOIRS.

	MÉTAUX.		ENTREPRENEURS.		LIBRAIRIE.		DENRÉES COLONIALES.		CHEMINS DE FER.		TOTAL.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
JUILLET 1854.	77	841,165 »	76	1,256,786 »	»	»	145	1,195,014 »	726	6,092,251 05	1022	9,565,194 05
AOUT.....	62	710,458 »	62	1,209,915 »	11	38,195 85	125	825,068 »	702	6,570,250 »	960	9,151,866 85
SEPTEMBRE..	64	546,617 »	59	950,424 55	12	58,729 50	97	751,964 50	607	6,645,659 »	859	8,911,574 55
OCTOBRE....	73	584,455 »	55	1,159,117 »	09	26,581 »	128	1,158,178 »	687	5,552,102 »	952	8,460,255 »
NOVEMBRE...	87	989,855 »	55	1,921,794 »	07	15,144 85	105	649,909 »	854	7,857,790 »	1108	14,412,470 85
DÉCEMBRE...	82	717,670 »	51	1,160,265 50	11	22,658 75	131	1,551,427 80	765	7,140,780 »	1038	10,572,799 85
JANVIER 1855	74	946,125 »	74	1,854,719 75	04	12,550 »	188	2,057,402 50	897	6,864,800 »	1257	11,715,597 05
FÉVRIER.....	91	851,221 »	45	1,565,518 »	02	6,200 »	162	1,598,055 90	655	6,458,150 »	955	10,256,924 90
MARS.....	97	1,142,196 »	42	619,651 75	12	25,950 85	179	2,088,641 25	650	6,755,900 »	980	10,650,299 85
AVRIL.....	69	461,028 »	45	1,582,899 »	01	4,200 »	229	2,629,050 10	786	6,906,580 »	1128	11,585,557 10
MAI.....	81	795,624 »	48	1,374,905 »	»	»	200	2,540,860 60	752	9,499,082 »	1061	14,210,469 60
JUIN.....	88	1,274,090 »	55	1,205,564 »	»	»	249	5,699,024 10	695	5,499,700 »	1085	11,676,578 10
	947	9,840,460 »	659	16,017,555 55	69	187,790 80	1954	20,080,555 55	8752	81,618,804 05	12581	127,744,945 75

ÉTAT DES EFFETS SUR PARIS, LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER, REÇUS POUR L'ENCAISSEMENT.

		TOTAL.	
		EFFETS.	SOMMES.
JUILLET 1854.....	26 jours.....	18,775	4,258,564 66
AOUT.....	26 —.....	15,922	4,402,451 91
SEPTEMBRE.....	26 —.....	15,059	4,019,046 59
OCTOBRE.....	26 —.....	15,506	4,624,588 92
NOVEMBRE.....	25 —.....	16,441	4,829,202 88
DÉCEMBRE.....	25 —.....	16,402	5,541,924 70
JANVIER 1855.....	26 —.....	16,104	4,722,767 08
FÉVRIER.....	24 —.....	15,869	4,129,510 87
MARS.....	27 —.....	15,515	4,127,627 52
AVRIL.....	25 —.....	15,275	4,328,646 57
MAI.....	27 —.....	14,450	4,156,377 80
JUIN.....	26 —.....	15,197	4,551,477 74
	509 jours.....	187,275	55,651,766 84
	La moyenne de chaque effet est de.....		286 58
	La moyenne par jour des remises prises à l'encaissement, du 1 <sup>er</sup> juillet 1854 au 30 juin 1855, 509 jours, est de.....		175,565 58

ÉTAT COMPARATIF DES QUATRE DERNIERS EXERCICES.

MONTANT DES OPÉRATIONS.							
EXERCICE 1851-1852.		EXERCICE 1852-1855.		EXERCICE 1855-1854.		EXERCICE 1854-1855.	
Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
582,521	275,475,901 97	596,785	502,670,454 09	857,809	628,521,791 2	877,995	676,945,808 05
MOUVEMENT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES.							
	EXERCICE 1851 - 1852.	EXERCICE 1852 - 1855.	EXERCICE 1855 - 1854.	EXERCICE 1854 - 1855.			
Montant des escomptes et commiss. divers.	2,090,805 65	2,948,447 19	4,445,517 51	4,221,405 58			
Montant des réescomptes et pertes diverses.	1,564,171 42	1,998,008 06	2,506,564 15	2,247,470 41			
Bénéfice net réparti.....	726,654 25	950,459 15	1,955,755 18	1,975,952 97			
Montant des bénéfices par action.....	40 »	51 25	56 »	42 »			

**ÉTAT DES ESCOMPTE**  
**Exercice 1853-1854 comparé**

DATES.	ESCOMPTE SUR BORDEREAUX. EFFETS DE COMMERCE.				ESCOMPTE AUX SOUS-COMPTOIRS.				ESCOMPTE DE RÉCÉPISÉS DE MARCHANDISES.			
	EXERCICE 1853-1854.		EXERCICE 1854-1855.		EXERCICE 1853-1854.		EXERCICE 1854-1855.		EXERCICE 1853-1854.		EXERCICE 1854-1855.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
JUILLET.....	11,540	6,967,888 56	12,761	9,635,374 06	985	9,705,705 20	1,022	9,565,194 05	151	1,048,824 90	87	718,004 99
AOUT.....	10,956	8,459,991 16	12,768	10,129,974 51	1,105	9,255,400 50	960	9,151,866 85	410	882,467 15	45	647,946 95
SEPTEMBRE.....	9,648	7,875,458 11	12,202	9,498,595 16	1,257	11,072,572 05	859	8,911,574 55	117	1,190,164 20	41	979,697 50
OCTOBRE.....	10,755	7,408,572 66	12,755	8,588,666 70	1,449	15,215,802 90	952	8,460,255 »	159	1,195,722 50	47	524,646 50
NOVEMBRE.....	11,796	9,891,218 18	15,614	9,711,457 55	1,166	10,859,552 70	1,108	11,412,470 85	121	1,121,455 50	55	445,829 75
DÉCEMBRE.....	15,071	10,574,606 49	15,540	10,916,511 80	1,526	12,895,955 »	1,058	10,572,799 85	155	1,528,875 »	60	920,815 05
JANVIER.....	15,959	10,601,275 45	15,075	9,879,818 52	1,204	9,221,927 »	1,257	11,715,597 05	154	1,847,089 10	50	491,947 65
FÉVRIER.....	15,154	9,442,980 62	11,807	8,776,545 96	1,228	11,545,277 »	955	10,256,924 90	129	1,666,568 55	52	415,505 50
MARS.....	15,991	11,080,266 88	12,828	8,221,674 40	1,159	10,104,588 85	980	10,650,299 85	165	1,590,886 90	55	585,294 40
AVRIL.....	20,801	12,179,552 64	11,861	8,185,095 52	1,225	9,558,101 25	1,128	11,585,557 10	108	1,570,575 65	45	408,155 40
MAL.....	14,571	9,975,455 55	12,446	7,645,509 06	1,205	10,107,722 55	1,061	14,210,469 60	119	1,698,154 50	54	552,772 15
JUIN.....	15,595	11,752,549 14	12,822	10,185,725 05	1,071	10,620,065 95	1,085	11,676,578 10	94	784,829 »	29	505,625 15
	161,815	115,989,515 20	156,245	111,588,719 89	14,556	128,016,024 75	12,581	127,744,945 75	1,558	16,125,188 55	556	6,574,218 70

**SEMESTRES**

Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 1854.	69,744	50,957,554 96	79,408	58,498,557 »	7,266	66,980,544 15	5,959	57,671,959 15	771	6,965,506 85	515	4,056,958 45
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 1855....	92,069	65,051,978 24	76,857	52,890,162 11	7,090	61,055,480 60	6,442	70,075,006 60	767	9,157,681 50	241	2,557,280 25
	161,815	115,989,515 20	156,245	111,588,719 89	14,556	128,016,024 75	12,581	127,744,945 75	1,558	16,125,188 55	556	6,574,218 70

**PAR CATÉGORIES.**  
**avec l'Exercice 1854-1855.**

EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.	ESCOMPTE AUX CORRESPONDANTS DE PROVINCE.		VALEURS REÇUES A L'ENCAISSEMENT.		VALEURS SUR L'ÉTRANGER.		TOTAL.							
		EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.	EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.	EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.	EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.	EXERCICE 1853-1854.	EXERCICE 1854-1855.				
		Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.				
54,469	19,120,792 41	59,099	22,517,872 40	12,477	5,022,940 84	15,775	4,258,564 66	829	4,599,580 57	781	2,825,789 90	60,429	44,465,550 08	69,525	49,516,599 97
56,765	20,882,999 52	57,202	21,401,225 67	15,155	5,217,576 68	15,922	4,402,451 91	1005	6,170,281 28	628	1,835,595 06	65,092	48,848,715 89	67,525	47,567,058 95
56,571	20,228,575 52	55,896	22,548,215 54	11,099	2,620,750 70	15,059	4,019,046 59	891	4,465,259 29	715	2,615,015 02	59,565	47,450,577 87	64,752	48,569,940 16
57,991	22,596,225 40	41,694	25,755,669 76	11,186	2,995,055 79	15,506	4,624,588 92	975	5,514,025 41	582	1,802,214 80	62,475	52,725,202 46	71,504	47,556,019 48
57,674	22,556,726 04	44,465	25,859,425 59	15,906	5,497,225 08	16,441	4,829,202 88	776	4,785,090 91	1145	6,565,849 87	65,459	52,689,048 21	76,808	58,804,216 29
41,088	25,447,558 95	45,290	26,899,675 42	15,540	5,411,416 50	16,402	5,541,924 70	678	5,705,506 49	901	4,478,642 57	71,856	57,561,694 41	79,051	59,150,565 19
59,824	24,064,085 52	47,186	29,695,825 50	15,415	5,515,655 07	16,104	4,722,767 08	719	2,758,507 95	865	5,846,660 89	69,275	51,988,538 05	80,515	60,552,414 49
57,775	22,705,919 14	42,728	27,515,550 »	15,651	5,571,158 52	15,869	4,129,510 87	595	2,286,598 52	921	5,568,274 58	66,550	51,214,502 55	72,510	54,457,709 61
45,995	25,584,555 85	46,999	51,094,455 84	15,820	5,800,022 45	15,515	4,127,627 52	595	1,864,607 11	698	2,664,746 05	75,725	54,024,528 02	77,075	57,524,077 84
45,708	27,019,160 42	45,729	26,885,661 75	19,041	5,589,969 27	15,275	4,528,646 57	607	1,869,058 »	778	4,159,525 57	87,490	57,566,015 25	72,812	55,748,599 29
47,157	27,975,892 05	45,516	27,055,051 94	17,464	5,011,655 87	14,450	4,156,577 80	708	1,958,656 74	510	1,921,959 17	81,222	56,627,517 04	71,797	55,282,119 72
42,551	25,595,051 11	44,807	50,941,045 57	16,919	4,785,058 50	15,197	4,551,477 74	689	2,023,670 51	607	2,416,659 45	76,717	55,564,522 01	74,545	59,854,907 06
481566	281,575,159 71	512,411	515,907,444 56	169671	44,856,485 05	187,275	55,651,766 84	9065	41,981,440 56	9129	58,696,712 51	857,809	628,521,791 62	877,995	655,945,808 05

**COMPARÉS.**

224556	150,652,675 62	245646	142,942,077 98	75,861	18,764,965 59	94,835	27,635,559 66	5154	29,253,541 75	4752	20,119,107 02	582,852	505,556,768 92	428,945	510,924,180 04
256810	150,942,464 09	268765	172,965,566 58	95,810	26,071,519 46	92,588	25,976,207 18	5911	12,745,898 81	4577	18,577,605 29	454,957	524,985,022 70	449,050	545,019,628 01
481566	281,575,159 71	512411	515,907,444 56	169671	44,856,485 05	187275	55,651,766 84	9065	41,981,440 56	9129	58,696,712 51	857,809	628,521,791 62	877,995	655,945,808 05



**ÉTAT DU COMPTE DE  
EXERCICE**

**1<sup>er</sup> SEMESTRE.**

Solde du 30 juin 1854.....			187,899	41	
Intérêts, changes et commissions perçus.	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	1,189,605	48	1,923,853	54
	sur les négociations diverses.....	247,703	44		
	sur les remises à encaisser.....	92,895	91		
	sur les comptes courants de province.....	299,718	09		
	sur les valeurs étrangères.....	65,520	80		
Effets en souffrance.	sur les avances sur effets publics.....	52,595	62	44,062	88
	Contentieux ancien.....	57,691	46		
	Contentieux nouveaux.....	25,628	58		
Intérêts à régler.....			9,742	15	
A DÉDUIRE :					
Intérêts, changes et commissions payés.	sur les réescomptes à la Banque.....	64,627	12	665,620	88
	sur les négociations diverses.....	204,250	88		
	sur le capital des Sous-Comptoirs.....	74,400	16		
	sur les comptes courants de province.....	95,565	56		
	sur les comptes courants d'espèces.....	226,777	56		
Frais généraux.....	Appointements.....	205,170	52	501,158	07
	Port et affranchissement de lettres.....	24,674	20		
	Divers.....	75,295	53		
= Réescompte du portefeuille au 31 décembre 1854.....					
			150,463	10	
Solde.....					
			1,042,515	75	
= Prélèvement statutaire 2 0/0.....					
			400,000		
= Reste à répartir.....					
			642,515	75	
Réserve statutaire, 1/4 du bénéfice après prélèvement de l'intérêt statutaire.....					
			160,150	53	
Aux actionnaires pour dividende supplément.	A profits et pertes. — Compte nouveau. — { 2 2/5 } 5/4 du bénéf. après prélèvement de l'intérêt statutaire.....	480,000		482,185	40
		2,185	40		
Solde non réparti.....					
= Total égal.....					
			642,515	75	

**RÉCAPITULATION.**

— Bénéfice du 1 <sup>er</sup> semestre 1854-1855.....	1,040,150	53
— Bénéfice du 2 <sup>e</sup> semestre 1854-1855.....	953,802	64
	1,973,952	97

**PROFITS ET PERTES.  
1854-1855.**

**2<sup>e</sup> SEMESTRE.**

Solde du 31 décembre 1854.....			152,650	50	
Intérêts, changes et commissions perçus.	sur les bordereaux admis à l'escompte.....	1,151,485	61	1,942,287	40
	sur les négociations diverses.....	154,471	90		
	sur les remises à encaisser.....	90,429	55		
	sur les comptes courants de province.....	264,052	71		
	sur les valeurs étrangères.....	196,548	05		
Effets en souffrance.	sur les avances sur effets publics.....	103,501	60	44,606	15
	Contentieux ancien.....	44,606	15		
	Contentieux nouveaux.....	35,495	05		
A DÉDUIRE :					
Intérêts, changes et commissions payés.	sur les réescomptes à la Banque.....	222,224	51	661,600	25
	sur les négociations diverses.....	80,102			
	sur le capital des Sous-Comptoirs.....	75,287	89		
	sur les comptes courants de province.....	47,010	77		
	sur les comptes courants d'espèces.....	256,975	08		
Frais généraux.....	Appointements.....	201,194	91	506,702	81
	Ports et affranchissement de lettres.....	25,417	60		
	Divers.....	82,090	50		
= Réescompte du portefeuille, au 30 juin 1855.....					
			157,980	80	
Solde.....					
			979,765	14	
Prélèvement applicable	Aux frais de 1 <sup>er</sup> établissement.....	12,962	50	45,962	50
	A la gratification accordée aux Employés par le Conseil d'adm.....	25,000			
	A la fondation d'une caisse de prévoyance pour les Employés.....	8,000			
Bénéfice net au 30 juin 1855.....					
			953,802	64	
= Prélèvement statutaire 2 0/0.....					
			400,000		
= Reste à répartir.....					
			553,802	64	
Réserve statutaire 1/4 du bénéfice après prélèvement de l'intérêt statutaire.....					
			153,450	66	
Aux actionnaires pour dividende supplément.	A profits et pertes. — Compte nouveau. — { 2 0/0 } 5/4 du bénéf. après prélèvement de l'intérêt statutaire.....	400,000		400,551	98
		551	98		
Solde non réparti.....					
= Total égal.....					
			553,802	64	

**RÉPARTITION.**

— A la réserve.....	295,580	99
4 0/0 Intérêts statutaires.....	800,000	
4 2/5 <sup>e</sup> Dividende supplémentaire.....	880,000	
Solde non réparti.....	351	98
	1,973,952	97



La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le Président constate que 203 Actionnaires, non compris les Membres du Conseil d'administration et du Comité de censure, ont signé la feuille de présence; que ces Actionnaires représentent 9057 Actions, c'est-à-dire plus du sixième du fonds social, et qu'en conséquence l'Assemblée, réunissant les conditions prescrites par l'article 36 des Statuts, se trouve régulièrement constituée.

Il est procédé à la formation du bureau, en conformité des dispositions de l'article 39 des Statuts.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts Actionnaires présents sont MM. Tavernier et J.-P. Outin, M. le Président les invite à remplir les fonctions de Scrutateurs.

M. Tavernier n'ayant pas répondu à l'appel de son nom, M. Dufau, qui le suit dans l'ordre de la liste, est désigné comme Scrutateur.

MM. J.-P. Outin et Dufau prennent place au bureau.

Les fonctions de Secrétaire sont remplies par M. Boissaye, Secrétaire du Conseil d'administration.

Le bureau ainsi constitué, M. le Président signale à l'Assemblée une irrégularité commise dans la convocation.

Il rappelle qu'aux termes de l'article 35 des nouveaux Statuts les convocations ordinaires et extraordinaires doivent être faites par un avis inséré, un mois avant l'époque de la réunion, dans les journaux d'Annonces légales, et que, d'après le paragraphe 3 de l'article 33, les Actionnaires, pour avoir le droit de faire partie de l'Assemblée générale, sont tenus de déposer leurs Actions, au siège de la Société, vingt jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

M. le Président expose ensuite que la convocation de l'Assemblée a été faite par avis insérés dans les journaux les 6, 7 et 8 de ce mois, c'est-à-dire vingt jours seulement à l'avance, ainsi que cela avait lieu précédemment, sous l'empire des anciens Statuts; mais que, pour suppléer, autant que possible, à l'irrégularité commise, et ne pas retarder, par une convocation nou-

velle, l'époque de la distribution du dividende, le Conseil d'administration a décidé que les porteurs d'Actions pourraient déposer leurs titres au siège de la Société jusqu'au 25 juillet courant;

Qu'en exécution de cette décision de nouveaux avis ont été insérés dans les journaux d'Annonces légales, les 12 et 14 juillet, et que les Actionnaires ont été admis à déposer leurs Actions au Comptoir jusqu'au 25 de ce mois.

M. le Président ajoute, en terminant, que, bien que l'irrégularité résultant de la convocation tardive ait été ainsi couverte par l'extension du délai accordé aux Actionnaires pour le dépôt de leurs titres, il croit devoir néanmoins proposer à l'Assemblée de ratifier par son vote cette convocation.

L'Assemblée consultée approuve à l'unanimité la convocation faite les 6, 7 et 8 de ce mois, ainsi que la décision du Conseil relative à la prorogation du délai accordé par les Statuts aux Actionnaires pour le dépôt de leurs Actions.

Après ce vote, M. le Président rappelle qu'aux termes de l'ordre du jour, arrêté par le Conseil d'administration, l'Assemblée a été convoquée à l'effet :

1° D'entendre la lecture du Compte rendu des opérations du Comptoir pendant l'exercice 1854-1855, ainsi que du Rapport des Censeurs, et d'approuver, s'il y a lieu, les comptes;

2° De procéder à la réélection ou au remplacement des trois administrateurs sortants, MM. Callou, Langlois et Melon;

3° De confirmer la nomination faite par le Conseil d'administration, en conformité de l'article 20 des Statuts, de M. Legendre, Membre de la Commission municipale et départementale de la Seine et du Conseil d'escompte du Comptoir, comme Administrateur, en remplacement de M. Pagnerre, décédé;

4° Enfin, de statuer sur la réélection ou le remplacement de M. Denière, Censeur sortant.

Conformément à l'ordre du jour qui précède, M. le Président donne lecture du Rapport du Conseil d'administration sur les opérations du Comptoir, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1854 jusqu'au 30 juin 1855, et sur les diverses nominations auxquelles l'Assemblée est appelée à procéder.

M. Denière lit ensuite le Rapport du Comité de Censure.

Ces deux Rapports sont transcrits en tête du présent procès-verbal.

Un Actionnaire demande pourquoi le Conseil d'administration a cru devoir décider qu'à l'avenir la distribution du dividende échéant le 31 décembre aurait lieu le 1<sup>er</sup> février, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier. La raison exprimée au Rapport de la division de l'Exercice en deux périodes égales, pour le paiement des dividendes, ne lui paraît pas suffisante pour justifier cette innovation.

M. le Président répond que, sous l'empire des anciens Statuts, le dividende échéant au 31 décembre consistait dans un prélèvement fixe de 3 0/0 du capital réalisé sur les bénéfices acquis pendant le semestre, et que ce dividende dont le chiffre était invariable, pouvait être distribué à l'échéance même du semestre, avant le règlement des comptes; mais qu'aujourd'hui, ce dividende se composant des bénéfices nets réalisés pendant le semestre, la quotité n'en peut être déterminée qu'après la clôture de l'inventaire général qui a lieu seulement dans le cours du mois de janvier;

Que c'est par ce motif, et aussi pour faire cesser l'anomalie qui résultait précédemment de la division de l'année en deux périodes inégales, que le Conseil a fixé au 1<sup>er</sup> février et au 1<sup>er</sup> Août de chaque année les époques de distribution de dividendes.

Le même Actionnaire demande si le Conseil d'administration se propose, ainsi que l'a fait récemment la Société de Crédit Mobilier, d'élever le taux d'intérêt des comptes courants d'espèces.

M. le Président répond que cette question toute d'administration intérieure a été examinée par le Conseil.

La suite de l'ordre du jour appelle la réélection ou le remplacement de MM. Callou, Langlois et Melon, Administrateurs sortants.

Un Actionnaire propose à l'Assemblée de voter par assis et levé sur les diverses nominations portées à l'ordre du jour, ainsi qu'il est d'usage de le faire dans les Assemblées d'Actionnaires des Compagnies de Chemins de fer.

L'Assemblée tout entière donnant son adhésion au mode de votation

proposé, M. le Président met successivement aux voix la réélection de MM. Callou, Langlois et Melon.

Ces trois Administrateurs sont réélus à l'unanimité.

L'Assemblée confirme également à l'unanimité la nomination faite par le Conseil d'administration, en conformité de l'article 20 des Statuts, de M. Legendre, Membre de la Commission municipale et départementale de la Seine et du Conseil d'escompte du Comptoir, comme Administrateur, en remplacement de M. Pagnerre, décédé.

Au moyen des nominations qui précèdent, le Conseil d'administration se trouve composé ainsi qu'il suit :

MM. L. André, Boissaye, Brassac, Callou, Cohin, Dubochet, Gillet, Langlois, Laveissière, Legendre, Le Villain, Melon, Niel, Ogerau, Sommier.

M. le Président met enfin aux voix la réélection de M. Denière, censeur sortant.

M. Denière est réélu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures.

Signé : H. BIESTA, Directeur du Comptoir d'Escompte, *Président.*

J.-P. OUTIN, } *Scrutateurs.*  
DUFAU, }  
BOISSAYE, *Secrétaire.*